MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19:30 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale
	Mme	Sylvie Chaput	Secrétaire-trésorière adjointe
Absence motivée :	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 10 juin 2019
4. Rapport financier de juin 2019, approbation des comptes à payer en juillet et transferts budgétaires
5. Dépôt à terme
6. Remboursement du fonds de roulement – tracteur et radar pédagogique
7. Rehaussement borne incendie 907, rue de l'École
8. Demande de dérogation mineure – 355 rue Principale
9. Offre de services pour modifications aux règlements d'urbanisme – concordance au schéma d'aménagement
10. Nomination des signataires pour le compte bancaire
11. Demande d'une carte Visa pour la directrice générale et secrétaire-trésorière
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil affirment avoir reçu l'avis de convocation dans le délai prévu. Un avis public a été donné le 25 juin 2019 et affiché aux deux endroits reconnus par le conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019.07S.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 10 juin 2019

2019.07S.02 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2019.

2019.07S.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 juin 2019.

4. Rapport financier de juin 2019, approbation des comptes à payer en juillet et transferts budgétaires

Solde au compte courant (54 11100 000) au 31 mai 2019	15 775.82 $	
Plus :		
Dépôts	77 311.05 $	
Déboursement du prêt - réseau d'égout	- $	
Transfert de l'épargne à terme	175 000.00 $	
Revenus d'intérêts/ristourne	749.85 $	
Total des revenus	**253 060.90 $**	
Moins:		
Déboursés	(139 522.06) $	
Salaires	(16 239.94) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(837.64) $	
Placement à l'épargne à terme	- $	
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(52.82) $	
Remboursement du fond de roulement	(4 222.00) $	
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	- $	
Total des déboursés	**(160 874.46) $**	
Solde compte courant		**107 962.26**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 30 juin 2019	164 135.56 $	
Plus : dépôt en circulation	- $	
14850	528.89 $	
14870	53 525.00 $	
14876	155.64 $	
14906	1 963.77 $	
Total	**56 173.30 $**	
Preuve		**107 962.26**
Bilan au 30 juin 2018		
Solde au compte fonds d'administration	107 962.26 $	
Part de qualification	5.00 $	
Épargne à terme - Fonds d'administation	480 611.98 $	
Épargne à terme - Fonds de roulement	80 850.40 $	
Grand total	**669 429.64 $**	
Remboursement de la dette au 30-06-2018		
Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Su	2 331 900.00 $	
Remboursement du capital		
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 331 900.00 $**	

2019.07S.04

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de juin 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2019 tel que soumis pour un montant total de 100 555,19 $;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Dépôt à terme

Il n'y a pas de transfert requis.

6. Remboursement du fonds de roulement – tracteur et radar pédagogique

Remboursement du fonds de roulement – Tracteur

CONSIDÉRANT l'emprunt de 25 000 $ effectué au fonds de roulement en date du 6 juin 2016 pour l'achat d'un tracteur CASE JX107 2004 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de rembourser cet emprunt sur une période de dix (10) ans à raison de 2 500 $ par année, tel que stipulé à la résolution nº 2016.06.14 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.07S.05 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le troisième versement pour rembourser l'achat du tracteur CASE JX107 2004 au fonds de roulement d'un montant de 2 500 $;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement.

Remboursement du fonds de roulement – Afficheur de vitesse

CONSIDÉRANT l'emprunt de 5 166 $ effectué au fonds de roulement en date du 6 juin 2017 pour l'achat d'un afficheur de vitesse Premium de Kalitec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de rembourser cet emprunt sur une période trois (3) ans à raison de 1 722 $ par année, tel que stipulé à la résolution nº 2017.06.22 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.07S.06 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le deuxième versement pour rembourser l'achat de l'afficheur de vitesse au fonds de roulement d'un montant de 1 722 $;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement.

7. Rehaussement borne incendie 907, rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE suite au remplissage du terrain et compte tenu que la borne incendie était plus basse que le niveau de la rue, le rehaussement de la borne incendie du 907, rue de l'École était requis ;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, le responsable de la RARC a constaté que la valve de la borne incendie était en très mauvais état ;

CONSIDÉRANT QUE pour prévenir des travaux plus couteux advenant un bris, le responsable de la RARC a fait effectuer les travaux d'excavation nécessaires à la réparation ;

POUR CES MOTIFS,

2019.07S.07 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le paiement de la facture pour le rehaussement de la borne incendie au 907, rue de l'École à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au montant total de 2 036,80 $.

8. Demande de dérogation mineure – 355 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation consiste à permettre l'agrandissement du commerce de 8,92 mètres x 17,24 mètres vers la rue Fredette (cour avant) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2017-02, à la grille de spécifications annexe B, la marge de recul avant minimale est 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogatoire par le fait que l'agrandissement projeté serait à 1,98 mètres de la ligne avant (rue Fredette) à la place du 6 mètres prévu à la grille, soit une dérogation de 4,04 mètres ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recommande au conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michauville d'accepter et que la demande considérant cet agrandissement ne cause aucun préjudice ;

2019.07S.08 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 355 rue Principale qui consiste à permettre l'agrandissement en cour avant (rue Fredette), selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Mme Emmanuelle Bagg vote contre la proposition.

9. Offre de services pour modifications aux règlements d'urbanisme – concordance au schéma d'aménagement

2019.07S.09 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services numéro GESTIM-2019-URB-504 au montant de 65 $ / heure plus les taxes applicables (approximativement 12 heures) pour la rédaction des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme incluant la cartographie associée et 225 $ / par assemblée si requis, frais de déplacement inclus le tout plus les taxes applicables.

10. Nomination des signataires pour le compte bancaire

CONSIDÉRANT que madame Émilie Petitclerc occupe maintenant le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT que l'ajout de sa signature sur les documents relatifs aux transactions bancaires est nécessaire ;

CONSIDÉRANT qu'en tout temps, deux signatures sont requises sur les comptes appartenant à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

2019.07S.10 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'AJOUTER madame Émilie Petitclerc à titre de cosignataire avec le maire ou le maire suppléant pour tout document nécessaire aux transactions bancaires pour et au nom de la municipalité ;

DE RETIRER le nom de madame Carole Denis des signataires.

11. Demande d'une carte Visa pour la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et secrétaire-trésorière aura à effectuer des achats pour le compte de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et secrétaire-trésorière s'assurera que les montants dépensés le seront dans le respect d'une saine gestion en tenant compte de l'importance relative de ces derniers ;

2019.07S.11 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'AUTORISER madame Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande d'une carte de crédit Visa pour les achats effectués pour le compte de la municipalité avec une limite de crédit de 1 000,00 $.

12. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

Emmanuelle Bagg remercie les bénévoles ayant participé à la Fête nationale et au brunch. Il est suggéré d'écrire un article concernant l'implication remarquable des bénévoles.

13. Levée de l'assemblée

2019.07S.12 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20 h 05.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2019

	Total des salaires	13 562.20 $
1	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment - juin)	919.80 $
2	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	155.64 $
3	Revenu Canada (DAS juin)	1 716.11 $
4	Ministère du Revenu du Québec (juin)	5 418.94 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130.00 $
6	Entreprises S. Gaudette - Location de l'entrepôt	1 006.03 $
7	Télébec	123.46 $
8	RIM (téléphone)	116.12 $
9	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
10	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76.35 $
11	Fond de l'information foncière (mutations)	12.00 $
12	Matrec (collecte conteneur loisirs)	87.00 $
13	Cabinet Maska (vidanges de juin cabinet du parc)	183.96 $
14	La Capitale (assurance collective - juillet 2019)	837.64 $
15	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*601.83 $*
16	RIAM (Matières recyclables)	996.70 $
17	RIAM (Matières organiques)	1 267.09 $
18	RIAM (Résidus domestiques)	2 289.53 $
19	RIAM (Vidange installations septiques)	168.70 $
20	RARC (consommation d'eau du 1 mai au 3 juin)	10 126.22 $
21	RARC (inspection des bornes d'incendie)	1 492.93 $
22	RARC (Ouvrir l'eau au 454 rang Fleury) *	21.00 $
23	RARC (extension de la borne d'incendie de l'École) *	845.15 $
24	Jessie Claing (premier versement contrat gazon)	1 724.63 $
25	MRC des Maskoutains (services juridiques divers)	196.08 $
26	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle d'évaluation)	273.36 $
27	MRC des Maskoutains (serv ing. - prolongement - rues Xavier-Desrosiers et École)	905.63 $
28	MRC des Maskoutains (serv ing. - sentier pédestre)	793.50 $
29	MRC des Maskoutains (réservation des chambres - congrès FQM)	525.92 $
30	FQM (inscription de 2 élus au congrès)	1 963.77 $
31	Excavation JD (transport de pierres pour les rangs)	1 658.52 $
32	Excavation JD (pierres pour le rang Fleury)	1 024.89 $
33	Excavation JD (transport des rebuts d'asphalte et autres sur terrain de la municipalité)	2 102.63 $
34	Vallières asphalte (205,12 tonnes pour le rapiéçage d'asphalte sur les rangs)	30 652.97 $
35	Nslone Informatique inc.	439.79 $
36	Aquatech (assistance juin 2019)	1 153.02 $
37	Vaccum Drummond	862.31 $
38	Carrières St-Dominique (rebut d'asphalte et pierre MG-20)	449.98 $
39	SPAD - Contrat pour contrôle animalier)	713.30 $
40	SEAO - Appel d'offres pour le rapiécage d'asphalte	8.70 $
41	Fourniture de Bureau Denis (papeterie)	63.80 $
42	Centre de ponceau Courval (TTOG et collet - ponceaux 4e rang et 5e rang)	5 599.28 $
43	Loutec - Location d'équipement Maska - bêcheuse pour terrain volleyball	85.80 $
44	Excavation Michel Lemay (nivellement des terrains municipaux rue Principale)	603.62 $
45	Coop Comax (bois pour tablettes au garage usine et gouttière)	114.36 $
46	Canada Fastenal (gants et câble pour usine - crédit)	49.85 $
47	Pompex inc. (réparation 1 pompe de l'usine - n'a rien trouvé d'anormal - fonctionne bien)	315.33 $
48	Buropro Citation (entretien du photocopieur)	173.42 $
49	Les Entreprises Benoit Gaudette (1ère coupe - fauchage des levées de chemin)	1 645.91 $

50	V Extermination St-Hyacinthe (traitement intérieur et extérieur fourmis au pavillon)	750.00 $
51	Normand Laporte (rémunération membre CCU - réunion du 20 juin 2019)	75.00 $
52	Réjean Bourgeois (rémunération membre CCU - réunion du 20 juin 2019)	75.00 $
53	Sylvie Fournier (rémunération membre CCU - réunion du 20 juin 2019)	75.00 $
54	Marie-Josée Picard (rémunération membre CCU - réunion du 20 juin 2019)	75.00 $
55	Les aspirateurs JPG. inc.	776.00 $
56	Entreprise BJB (réparation luminaires défectueux)	306.86 $
57	Groupe Maska (savon concentré pour auto avec cire)	31.14 $
58	Matériaux et surplus Lefebvre (pruche pour poteau signalisation sera facturé à M. Lemay)	135.28 $
59	Rona (insecticide pavillon, piles, lames, nettoyant calc et rouille…)	154.33 $
60	Visa - Canadian Tire (couvre siège 114.95 $ + scie à émondage 137.96 $)	252.91 $
61	Visa - Essence camion	526.06 $
		100 555.19 $

* sera facturé aux citoyens

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Émilie Petitclerc,
Directrice générale et secrétaire-trésorière